

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°75-2024-361

PUBLIÉ LE 20 JUIN 2024

Sommaire

| U | J | | • | J | | • | | |
|---------|-------------|------------------|------------|---------|-------|---------|-------------|--------|
| Paris | | | | | | | | |
| 75-2 | 024-06-20 | -00001 - Arrêté | N° 2024-DD | 75-013 | porta | nt modi | fication du | J |
| Con | seil de sur | eillance APHP | (3 pages) | | | | | Page 3 |
| Directi | ion région | ale et interdépa | rtementale | de l hé | berge | ment e | : du | |
| | | | | | | | | |

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France / Délégation Départementale de

logement / Unité départementale de Paris

75-2024-06-19-00002 - Arrêté du 19 juin 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié portant désignation des membres de la commission de médiation DALO/DAHO compétente sur le territoire de la Ville de Paris (7 pages)

Préfecture de Police / Direction des usagers et des polices administratives 75-2024-06-17-00015 - Arrêté préfectoral n° DUPA-2024-0524 du 17 Juin 2024 Portant renouvellement d habilitation dans le domaine funéraire????? (4 pages)

Page 15

Page 7

Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France

75-2024-06-20-00001

Arrêté N° 2024-DD75-013 portant modification du Conseil de surveillance APHP





AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

ARRÊTÉ N° 2024-DD75-013

portant modification de la composition du Conseil de surveillance du Centre hospitalier universitaire Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ ÎLE-DE-FRANCE

| VU | Le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6143-5, L. 6143-6, R. 6143-1 à R. 6143-4 et R. 6143-12 ; |
|----|---|
| VU | Le décret n°2010-361 du 08 avril 2010 relatif au conseil de surveillance des établissements publics de santé ; |
| VU | Le décret du 10 avril 2024 portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à compter du 29 avril 2024 ; |
| VU | L'arrêté n°DS N°040/2024 du 29 avril 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France à Monsieur Tanguy BODIN, Directeur de la Délégation départementale de Paris ; |
| VU | Les arrêtés n°DOS-2022/3144, n°2023-DD75-001, n°2023-DD75-006, n°2023-DD75-061 et n°2024-DD75-008 portant modification de la composition du conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris ; |
| VU | Le courrier de l'Union syndicale CGT de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris en date du 10 juin 2024 nommant Madame Nathalie MARCHAND en remplacement de Monsieur Olivier CAMMAS en qualité de représentante des organisations syndicales au sein du Conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris. |

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le 2° de l'article 2 de l'arrêté n°2024-DD75-008 du 13 mars 2024 est modifié comme suit :

Monsieur Olivier YOUINOU et Madame Nathalie MARCHAND, représentants désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

ARTICLE 2:

Suite à ces modifications, le Conseil de surveillance de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, est composé des membres ayant voix délibérative suivants :

1° en qualité de représentants des collectivités territoriales :

- Madame Anne HIDALGO, Maire de Paris ;
- Madame Anne-Claire BOUX, représentante du Conseil de Paris ;
- Monsieur Patrick OLLIER, représentant d'un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du ressort de l'établissement (pour l'AP-HP: Métropole du Grand Paris)
- Monsieur Pierre-Christophe BAGUET, représentant du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine principal département d'origine des patients autres que le département siège de l'établissement
- Monsieur Vincent ROGER, représentant du Conseil Régional Ile-de-France.

2° en qualité de représentants du personnel médical et non médical :

- Monsieur Antony TOMAS, cadre de Santé à l'Hôpital Bicêtre, représentant de la commission centrale des soins infirmiers, de rééducation et médicotechniques;
- Monsieur le Professeur Antoine PELISSOLO et Monsieur le Docteur Christophe TRIVALLE, représentants de la commission médicale d'établissement :
- Monsieur Olivier YOUINOU et Madame Nathalie MARCHAND, représentants désignés par les organisations syndicales les plus représentatives.

3° en qualité de personnalités qualifiées :

- Madame le Docteur Michèle GRANIER et Madame le Docteur Marie-Laure ALBY, personnalités qualifiées désignées par le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France;
- Monsieur Alain OLYMPIE et Madame Suzette FERNANDES, représentants des usagers désignés par le préfet d'Île-de-France, préfet de Paris ;
- Monsieur Laurent EL GHOZI, personnalité qualifiée désignée par le Préfet de Paris

ARTICLE 3:

Un recours contre le présent arrêté peut être formé auprès du Tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de la notification du présent arrêté. A l'égard des tiers, ces délais courent à compter de la date de publication de la décision au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Île-de-France.

ARTICLE 4:

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France et le Directeur général de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Ile-de-France.

Fait à Saint-Denis, le 20 juin 2024

Pour le Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France Le Directeur de la Délégation départementale de Paris

SIGNÉ

Tanguy BODIN

Direction régionale et interdépartementale de l hébergement et du logement

75-2024-06-19-00002

Arrêté du 19 juin 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié portant désignation des membres de la commission de médiation DALO/DAHO compétente sur le territoire de la Ville de Paris

Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement **DRIHL Paris**

ARRÊTÉ DU 19 JUIN 2024 MODIFIANT L'ARRETE DU 8 FEVRIER 2023 MODIFIE PORTANT DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE MÉDIATION « DROIT AU LOGEMENT/HEBERGEMENT OPPOSABLE » COMPETENTE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PARIS

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE, PRÉFET DE PARIS,

Commandeur de la Légion d'honneur,

Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L 441-2-3, R 441-13;

Vu le décret n°2010-687 modifié du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans la région et les départements d'Île-de-France ;

Vu l'arrêté du 8 février 2023 portant désignation des membres de la commission de médiation « droit au logement/hébergement opposable » compétente sur le territoire de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 sus-visé,

Vu l'arrêté du 6 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé,

Vu l'arrêté du 14 novembre 2023 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé;

Vu l'arrêté du 8 avril 2024 modifiant l'arrêté du 8 février 2023 modifié sus-visé;

Sur proposition du préfet, directeur de Cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

ARRÊTE:

Article 1:

L'article 1^{er} de l'arrêté du 8 février 2023 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

MEMBRES A VOIX DELIBERATIVE:

1) Collège des services déconcentrés de l'État :

Membres titulaires:

Sont nommés membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des services

1

Tél: 00 00 00 00 00

Le Ponant, 5 rue Leblanc, 75015 Paris

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

déconcentrés de l'Etat:

| Jean-Christophe REGRAIN | Préfecture de Police de Paris |
|-------------------------|---|
| Patrick GUIONNEAU | Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75) |
| Marie DUCHENY | Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75) |

Membres suppléants :

Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des services déconcentrés de l'Etat :

| Rémy HOUTART | Préfecture de Police de Paris |
|------------------|---|
| Valentine BRAIVE | Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75) |
| Margaux DEROUES | Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75) |
| Aurélien BARBEY | Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75) |
| Farida BENANOUNE | Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75) |
| Rose MIHOUBI | Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75) |
| Tania ABENON | Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75) |
| Ilhème GRIMALDI | Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75) |
| Malick PARAISO | Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Île-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75) |
| Evelyne ADONIS | Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75) |
| Ilyas ADELINE | Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de Paris (DRIHL/UD75) |

Tél: 00 00 00 00 00

Le Ponant, 5 rue Leblanc, 75015 Paris www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

2

| Bryan LARGEMENT | Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement |
|-----------------|---|
| | et du logement d'Ile-de-France – Unité départementale de |
| | Paris (DRIHL/UD75) |

2) Collège des collectivités territoriales :

Membres titulaires:

Sont nommés membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentants de la Ville de Paris :

| Jacques BAUDRIER | Adjoint à la Maire de Paris, en charge du logement et de la transition écologique sur le bâti |
|------------------|--|
| Barbara GOMES | Conseillère déléguée en charge de l'encadrement des loyers, des plateformes locatives et de la protection des locataires, auprès de l'adjoint à la Maire chargé du logement et de la transition écologique du bâti |
| Camille NAGET | Conseillère de Paris, conseillère du 19 ^e arrondissement |

Membres suppléants :

Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants de Ville de Paris :

| Jérémy DROUET | Direction des solidarités (DSOL) |
|-------------------------|---|
| Astrid BERTE | Direction des solidarités (DSOL) |
| Christelle POULAIN | Direction des solidarités (DSOL) |
| Catherine NORMANT | Direction des solidarités (DSOL) |
| Christelle VERINES-GRIL | Direction du logement et de l'habitat (DLH) |
| Nora HARROUDJ | Direction du logement et de l'habitat (DLH) |
| Anne-Laure SABATIER | Direction du logement et de l'habitat (DLH) |
| Laurence GUILLEM | Direction du logement et de l'habitat (DLH) |
| Vana CHEA | Direction du logement et de l'habitat (DLH) |
| Julie ROBILLIARD | Direction du logement et de l'habitat (DLH) |

3) Collège des bailleurs et autres organismes :

Membres titulaires:

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte :

| Céline MUSEUX | Elogie-Siemp |
|---------------|--------------|
|---------------|--------------|

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative et de

Tél: 00 00 00 00 00 Uc Ponant, 5 rue Leblanc, 75015 Paris www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

gestion locative sociale:

| Valérie HALABI | SOLIHA |
|----------------|--------|
|----------------|--------|

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

| Manon BONNARD | France Terre D'Asile (FTDA) |
|---------------|-----------------------------|
|---------------|-----------------------------|

Membres suppléants :

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des organismes d'habitations à loyer modéré ou des sociétés d'économie mixte :

| Florian MAILLEBUAU | Paris Habitat |
|----------------------|-------------------------------|
| Sophie ZEGHLACHE | Paris Habitat |
| Nadia AYAD | Immobilière 3F |
| Camille DOUIN | CDC Habitat Social |
| Christophe ETRONNIER | RATP Habitat |
| Virginie BLIN-DENIS | RIVP |
| Cynthia DEMAS | RIVP |
| Cécilia OLLIVIER | RIVP |
| Florelle HUET | RIVP |
| Alexis GOURSOLAS | RIVP |
| Malika GUILLERM | Habitat Social Français (HSF) |
| Véronique QUEMERE | ICF Habitat La Sablière |
| | |

- Sont nommées membres suppléantes au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des organismes œuvrant dans le département intervenant pour le logement des personnes défavorisées dans le parc privé et agréés au titre des activités de maîtrise d'ouvrage ou des activités d'intermédiation locative et de gestion locative sociale :

| Sabrina JABOT | SOLIHA |
|-----------------|--------|
| Dominique TRIGO | SOLIHA |
| Halima MELLALI | SOLIHA |

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des organismes œuvrant dans le département chargés de la gestion d'une structure d'hébergement, d'un logement de transition, d'un logement-foyer ou d'une résidence hôtelière à vocation sociale :

| François PARRA | France Terre D'Asile (FTDA) |
|----------------|-----------------------------|
| Isabelle IRIE | Cité Caritas |

Tél: 00 00 00 00 00

Le Ponant, 5 rue Leblanc, 75015 Paris

www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

| Salem KHIMA | Cité Caritas |
|-------------------|--------------|
| Djenabou BAKAYOKO | Cité Caritas |

4) 1er collège des associations :

Membres titulaires:

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante d'une association de locataires œuvrant dans le département affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 :

| Christiane PIERRE | Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris |
|-------------------|---|
| | (AFOC 75) |

- Sont nommées membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

| Vanessa LEFEVRE | Les Enfants du Canal |
|-----------------|---|
| Myriam MIGNARD | Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) |

Membres suppléants :

- Est nommée membre suppléante au sein de la COMED de Paris en tant que représentante d'une association de locataires œuvrant dans le département affiliée à une organisation siégeant à la commission nationale de concertation mentionnée à l'article 41 de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986 :

| Annie SZUFA | Association Force Ouvrière Consommateurs de Paris | |
|-------------|---|--|
| | (AFOC 75) | |

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants des associations et organisations œuvrant dans le département dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

| Jorge GATO CANDEIAS | Les Enfants du Canal |
|---------------------|---|
| Niakale DEMBELE | Les Enfants du Canal |
| Sylvain LE MAY | Les Enfants du Canal |
| Réola VALENTINI | Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) |
| Camille MILLOT | Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) |
| Quentin FRANCES | Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) |
| Linda HADDAD | Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) |
| Yoann JADOT | Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) |
| Adelaïde BOUDJOM | Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) |
| Lauriane URANIE | Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) |
| Sara JNATI | Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) |

Tél: 00 00 00 00 00

Le Ponant, 5 rue Leblanc, 75015 Paris www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

5

| Naomi BOSSE | Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) |
|---------------|---|
| Ingrid GALLON | Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) |
| Stécy DAQUIN | Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) |

5) 2ème collège des associations :

Membres titulaires:

- Sont nommées membres titulaires au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des associations de défense des personnes en situation d'exclusion :

| Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF) |
|--|
| Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL) |

- Est nommée membre titulaire au sein de la COMED de Paris en tant que représentante désignée par les instances de concertation mentionnées à l'article L. 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles :

| Marie-Lucine MOUSSOUA | Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA) |
|-----------------------|---|
|-----------------------|---|

Membres suppléants:

- Sont nommées membres suppléantes au sein de la COMED de Paris en tant que représentantes des associations de défense des personnes en situation d'exclusion :

| Isabelle LESFAURIES | Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF) |
|---------------------|--|
| Clara PAPIAU | Fédération des Acteurs de la Solidarité – Ile-de-France (FAS-IDF) |
| Emma RIOUX | Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL) |
| Cynthia DAUBE | Fédération des Associations et des Acteurs pour la Promotion et l'Insertion par le Logement (FAPIL) |

- Sont nommés membres suppléants au sein de la COMED de Paris en tant que représentants désignés par les instances de concertation mentionnées à l'article L. 115-2-1 du code de l'action sociale et des familles :

| Ndiaga NIANG | Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA) |
|------------------|---|
| Nadine MILOKO | Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA) |
| Papa Laye NDIAYE | Conseil Régional des Personnes Accueillies (CRPA) |

MEMBRE A VOIX CONSULTATIVE:

Un représentant de la personne morale gérant le service intégré d'accueil et d'orientation à Paris (SIAO75) peut assister à la commission à titre consultatif.

Tél: 00 00 00 00 00 Le Ponant, 5 rue Leblanc, 75015 Paris www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

6

<u>Article 2</u>: Les membres supplémentaires ou remplaçants mentionnés à l'article 1^{er} sont nommés pour la durée du mandat restant à courir.

Le reste sans changement.

<u>Article 3</u>: Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication.

<u>Article 4</u>: Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris.

<u>Article 5</u>: Le préfet, directeur de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs (échelon de Paris) de la préfecture de région Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible à l'adresse https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Fait à Paris, le 19 juin 2024

Le préfet,

Directeur de cabinet,

Signé

Christophe NOËL DU PAYRAT

Tél: 00 00 00 00 00 00 Le Ponant, 5 rue Leblanc, 75015 Paris www.drihl.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr

Préfecture de Police

75-2024-06-17-00015

Arrêté préfectoral n° DUPA-2024-0524 du 17 Juin 2024 Portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire





Direction des usagers et des polices administratives

Sous-direction des polices sanitaires, environnementales et de sécurité Bureau des polices de l'environnement et des opérations funéraires

Arrêté préfectoral n° DUPA-2024-0524 Du 17 Juin 2024 Portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire

Le Préfet de Police

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2223-19, L.2223-23, R.2223-56 et R.2223-62 ;

VU l'arrêté DTPP 2018-375 du 9 avril 2018 modifié portant renouvellement de l'habilitation n°18-75-0430 dans le domaine funéraire pour une durée de six ans de l'établissement « GROUPE ROC ECLERC » situé 17, rue de l'arrivée à Paris 15ème;

VU la demande de renouvellement d'habilitation formulée le 14 décembre 2023 et complétée en dernier lieu le 03 juin 2024 par **M. Philippe LE DIOURON**, directeur de l'établissement susmentionné;

VU les pièces présentées à l'appui de cette demande ;

SUR proposition du Directeur des usagers et des polices administratives ;

ARRETE

Article 1er

L'établissement:

GROUPE ROC-ECLERC

17 rue de l'Arrivée-75015 Paris ;

Exploité par M. Philippe LE DIOURON est habilité pour exercer sur l'ensemble du territoire national l'activité funéraire suivante :

Organisation des obsèques

Préfecture de police 1 bis, rue de Lutèce – 75 195 PARIS 04 Tél : 3430 (0,06 €/min + pris d'un appel) https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr

Article 2

Le numéro de l'habilitation est 24-75-0430

Article 3

Conformément à l'article R.2223-62 du code susmentionné, cette habilitation est valable **cinq ans**, à compter de la date du présent arrêté.

Article 4

L'habilitation peut être renouvelée à la demande de l'entreprise. Cette demande, accompagnée des pièces requises, doit parvenir à la Préfecture de Police deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

Article 5

Le présent arrêté peut faire l'objet de recours cités en annexe.

Article 6

Le Directeur des usagers et des polices administratives du public de la Préfecture de Police est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île de France, Préfecture de Paris et consultable sur le site de la préfecture de la région d'Île-de-France www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france.

Pour le préfet de Police et par délégation,

SIGNÉ

L'Adjointe à la Sous-Directrice des Polices Sanitaires Environnementales et de Sécurité

Laurence GIREL GORIZZUTTI

Annexe à l'arrêté préfectoral n° DUPA-2024-0524 du 17 Juin 2024

Voies et Délais de recours

- 1 Si vous estimez devoir contester la présente décision, il vous est possible dans un délai de 2 mois à compter de la date de la notification :
 - de saisir d'un recours gracieux
 le Préfet de Police à l'adresse suivante :
 1, bis rue de Lutèce 75195 PARIS CEDEX 04
 - de former un recours hiérarchique auprès du ministre de l'Intérieur et des Outre-Mer à l'adresse suivante :
 Direction des Libertés publiques et des Affaires Juridiques Place Beauvau – 75008 PARIS
 - de saisir d'un recours contentieux
 le Tribunal administratif de Paris à l'adresse suivante :
 7, rue de Jouy 75181 PARIS CEDEX 04

Les **recours gracieux et hiérarchique** doivent être écrits, exposer les arguments ou faits nouveaux et comprendre la copie de la décision contestée.

Le recours contentieux s'exerce pour contester la légalité de la présente décision. Il doit être écrit et exposer votre argumentation juridique.

Si vous n'avez pas de réponse à **votre recours gracieux et/ou hiérarchique** dans un délai de 2 mois à compter de la date de réception par l'administration de votre recours, celui-ci doit être considéré comme rejeté (décision implicite de rejet).

2 - En cas de rejet (implicite ou écrit) du recours gracieux et/ou hiérarchique, vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux.

Aucune de ces voies de recours ne suspend l'application des dispositions du présent arrêté.

Préfecture de police 1 bis, rue de Lutèce – 75 195 PARIS 04 Tél : 3430 (0,06 €/min + pris d'un appel) https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr

Préfecture de police 1 bis, rue de Lutèce – 75 195 PARIS 04 Tél : 3430 (0,06 €/min + pris d'un appel) https://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr